

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Défense et à Monsieur le ministre des Finances.

Selon le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg, Monsieur le Premier Ministre, lors d'une visite début décembre 2023 à Bruxelles, a promis l'élaboration d'un plan pour atteindre l'objectif des 2 % du RNB (revenu national brut) en matière de dépenses pour la défense, ce d'ici le sommet de l'OTAN prévu en juillet 2024.

- Étant donné que nos dépenses atteignent actuellement 0,7 % du PIB une telle hausse exigerait une augmentation des plus substantielles de nos dépenses pour la défense. J'aimerais dès lors savoir du gouvernement comment et endéans quels délais il entend donner suite aux engagements de Monsieur le Premier Ministre ?
- Quel est en chiffres absolus le delta à couvrir entre les dépenses actuelles et les 2 % annoncés ?
- Quelles sont les étapes prévues pour suffire à cet engagement et quelles sont les priorités en la matière ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



**Réponse de la Ministre de la Défense et du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 215 du 22 janvier 2024 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.**

Il y a lieu de rappeler que l'objectif auquel il est fait référence a été fixé par le gouvernement précédent en vue du Sommet de l'OTAN à Vilnius les 11 et 12 juillet 2023. Cette décision a été confirmée dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028.

L'effort de défense sera porté à un pourcent du produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2028. Il évoluera à moyen terme à la hauteur de deux pourcents du revenu national brut (RNB). La Défense, en étroite collaboration avec les autres départements ministériels concernés, est en train d'élaborer une feuille de route à ce sujet qui sera présentée en amont du Sommet OTAN de juillet 2024 à Washington.

La mise en place du bataillon binational belgo-luxembourgeois sera au cœur de l'effort de défense des années à venir. En ligne avec les lignes directrices établies à l'horizon 2035, la Défense luxembourgeoise continuera également à développer ses capacités militaires dans les domaines air, cyber et espace.

Luxembourg, le 20 février 2024.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes